

REUNION DES CORRESPONDANTS EUROPE

CLORA, SALLE DELVAUX

AVENUE DES ARTS, 8 – 1210 BRUXELLES

Compte-rendu

Gwénaël Glâtre

Table des matières

Présentation du projet de guide AMUE CPU	2
Présentation de la nouvelle plateforme des correspondants Europe.....	3
Facturation interne	3
Position française sur le FP9.....	4
Atelier : « Elaboration d'un DMP dans les projets H2020 avec l'outil DMP OPIDoR »	6
Les SHS dans les programmes cadres.....	6
Présentation du PCN : nouvelle organisation, objectifs et outils...	6
Le WP 18-20 du défi 6 : grandes orientations	7
Les SHS dans le FP9 : quelles perspectives ?.....	7
Retour sur le séminaire de la CPU à Bruxelles	8
Universités européennes (Erasmus +)	8
Retours sur Territorial connections (FP9)	9
Présentation sur le Rapport Lamy et le FP9	9
Les enjeux de la coopération internationale dans le cadre du FP9.....	10
Les WP 2018 – 2020 des MSCA et les nouveautés	11
Les liens enseignement supérieur et recherche dans les futurs programmes UE	12
Vadémécum sur échanges de bonnes pratiques	13

Présentation du projet de guide AMUE CPU

Sandrine Schott-Carrière Université de Strasbourg

Un guide de bonnes pratiques est en cours d'élaboration au sein d'un groupe de travail AMUE-CPU afin de diagnostiquer l'ensemble des étapes-clé d'un projet H2020, de son montage à sa gestion, jusqu'à son audit. Il sera destiné à l'ensemble des établissements publics intéressés par ces projets (Universités, EPST, Comue) et transmis aux agences comptables ainsi qu'aux services RH.

Le groupe de travail rassemble des compétences juridiques, financières, RH, et techniques et fonctionne, le cas échéant, en groupes restreints avec des réunions sur un rythme mensuel. Le planning envisagé est de terminer le travail de concertation en avril 2018 pour une publication au premier semestre 2018.

Le plan du guide ne se veut pas chronologique mais thématique par grandes spécialisations (RH, financier, juridique) pour couvrir l'ensemble du cycle de vie d'un projet H2020.

Sur le plan juridique, seront évoquées les problématiques rencontrées dans le montage des projets selon l'entité gestionnaire (dans le cas des Comue, par exemple, ou par rapport au CNRS) et les relations avec les partenaires (différents types d'outils juridiques, MoU, accords de confidentialité, lettres d'engagement, accords de consortium), les spécificités des différents types de financements (ERC, Marie Curie) avec leurs problèmes de portabilité ou les questions afférentes aux équipements. Des points spécifiques traiteront de la traduction en version française de modèles de « grant agreement » pour faciliter le travail des agences comptables. Un point de vigilance sera apporté au contrôle des données de la recherche, aux TIC, au consentement dans l'exploitation des données personnelles.

Sur les aspects financiers, un focus sera fait sur les frais de personnels (salaires, primes, concours, avancements), les apports en nature, la TVA et autres taxes, les prestations de services pour proposer des solutions concrètes en conformité avec les pratiques des établissements. Le problème de la valorisation des personnels permanents sera traité, un partage d'expériences sera proposé pour se préparer au mieux en cas d'audit, pour sécuriser les processus de gestion et améliorer le circuit interne d'un établissement lors de la visite des commissaires aux comptes.

Sur le plan des ressources humaines, un point sera fait sur le traitement des différents personnels permanents ou contractuels, sur les contrats de travail (cf. article 32 et les rémunérations, l'éméritat), ainsi que sur les mesures incitatives (primes, décharges, etc.), la mesure du temps de personnels, les questions de genre.

Un autre point traitera des questions de coordination et de management de projets, en termes d'outils disponibles, de gestion des aléas tout au long du projet, de gestion de conflits le cas échéant, d'animation de réunions, de reporting, de revues, d'audits éthiques et financiers, de liens avec les autres tutelles. D'autres sujets transversaux

concerneront la communication des projets, l'open science et l'open-data, la valorisation, la publication et l'archivage. Enfin, le guide proposera des perspectives d'analyse sur le futur programme-cadre (FP9).

Notons également le fait que l'ANR a récemment alerté sur le faible taux de candidatures aux financements dédiés au "montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux" (MRSEI) qui rencontrent pourtant un taux de succès de 50% et dont l'utilité est reconnue. Cette faible participation pourrait mettre en péril l'existence même de ce mécanisme.

Présentation de la nouvelle plateforme des correspondants Europe

Muriel Maurice, AMUE (excusée)

A partir de 2018, une nouvelle plateforme collaborative facilitera la convivialité et l'échange de documents sur le modèle de celle du réseau R3SUP (Réseau des responsables de la recherche de l'enseignement supérieur et de la recherche). Il est proposé que le comité de pilotage actuel du réseau des correspondants Europe l'anime.

Facturation interne

Lucie Vaucel, membre du PCN juridique et financier, Université de La Rochelle

Il est rappelé que la facturation interne se définit par les coûts facturés pour des biens et des services que le bénéficiaire a lui-même produits ou fournis pour le projet (art. 6.2.D.5, Modèle de convention de subvention annotée H2020 ou [AMGA V4.1](#)). Or, différentes interprétations existent selon les différentes versions de l'AMGA.

Dans le FP7 étaient éligibles les coûts qui obéissaient à des critères objectifs, mesurables et vérifiables. Un coût moyen était alors évalué sur la base des coûts réels et auditables. Dans le cadre de H2020 et avant 2017, la Commission européenne a durci ses règles de gestion et s'est attardée sur les approches au réel. Les coûts étaient divisés en différentes catégories de dépenses, sans possibilité de « moyenniser » les coûts : les coûts de personnels étant ainsi justifiés par feuilles de temps et les coûts indirects en étant exclus. En prenant l'exemple d'une animalerie où l'on doit calculer le temps consacré par les personnels soignants à un animal sur un projet, on est arrivé à des demandes d'assouplissement de ces règles contraignantes.

La règle actuelle pose le principe que la facturation interne est éligible sous forme de coûts unitaires, calculés selon la méthode comptable habituelle de l'établissement concerné. Les coûts indirects doivent donc être exclus ou inéligibles. Les coûts éligibles

sont mesurés sur la base d'éléments budgétés ou estimés qui doivent pouvoir être justifiés en cas de contrôle : selon les personnels, les consommables, les amortissements de services, etc. Cette méthode exigeante demande ainsi un suivi analytique.

Position française sur le FP9

Ella Bouquet, PCN juridique et financier, MESRI

La position française défend le principe d'une évolution et non une révolution par rapport au Programme-cadre H2020 en cours. Elle soutient le volet collaboratif du PCRI, ainsi que l'intérêt des défis sociétaux, avec un maintien des outils financiers actuels. Côté gouvernance, elle est favorable au principe de subsidiarité du programme aux niveaux local, régional et national, avec la nécessité d'un dialogue soutenu entre Etats-membres dans une logique de co-construction. On assiste par ailleurs à un foisonnement de « position papers » dont on peut retrouver un référencement sur le portail autrichien dédié à l'Espace européen de la recherche ([ERA-Portal](#)).

En termes de calendrier, entre janvier et mars 2017 des rencontres ont eu lieu au niveau de l' ERAC (European Research Area Committee). Le Research policy group (RPG) s'est réuni à Vienne en mars 2017. En juin de la même année, l'ERAC a publié sa [position](#) sur l'évaluation à mi-parcours de H2020 et le rapport [BOHEMIA](#) a été rendu à la Commission européenne en préparation du FP9. Ensuite, le [rapport Lamy](#) est sorti en juillet 2017. Dans ce contexte, une note des autorités françaises (NAF) est attendue pour novembre 2017. Les premières propositions définitives devraient ainsi intervenir en mars-avril 2018.

Huit axes sont mis en exergue par la position française :

- Le PRCI reste au cœur du projet européen et de la construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) : dans ce cadre, il participe aux objectifs de compétitivité et de croissance, participe à une meilleure coordination entre politiques nationales et européennes, permet d'articuler des politiques sectorielles tout en portant des intérêts communs. Son poids relatif dans le budget de l'UE « pourrait être renforcé » ;
- il maximise la valeur ajoutée de l'UE, en obéissant à des principes de subsidiarité et d'additionnalité : le programme doit intervenir là où il est le plus efficient et complémentaire avec les actions déjà menées au niveau des Etats-membres, avec deux principes moteurs, excellence et coopération ;
- l'impact mérite d'être appréhendé de manière globale et non seulement scientifique : les impacts doivent être mesurés selon de multiples facteurs, à long terme et selon les bénéfices qu'en retirent les sociétés européennes, de manière quantitative et qualitative, avec un effort de plus grande narrativité ;
- le programme est intégré avec d'autres politiques sectorielles de l'UE

- les spécificités du PCRI doivent néanmoins être préservées : il s'agit dans ce cadre de sanctuariser les principes d'allocation des moyens basés sur l'excellence et l'impact retenu, l'objectif de cohésion relevant d'un autre programme de l'UE. Les règles financières et juridiques doivent être rendues plus compatibles ;
- le continuum entre recherche et innovation et la gestion subsidiaire et transversale de l'innovation doivent être assurés : le « triangle de la connaissance » (Innovation, Recherche, Formation) doit être encouragé avec le renforcement des réseaux européens, tels que des « universités européennes », d'ici 2024. Une réflexion doit être menée autour de projets de « capacity building ». Les synergies entre fonds structurels et H2020 doivent être facilitées. La France estime cependant que le ratio entre Recherche et Innovation (RIA) et Innovation (IA) doit être maintenu à l'identique, à savoir deux tiers / un tiers. Les technologies clés génériques (KET) doivent être soutenues et il importe d'assurer l'intermédiation entre agences de financement et banques locales ;
- le programme doit rester aussi inclusif et ouvert que nécessaire : le programme « widening » vise à une approche régionale des processus de sélection (sans opposition entre excellence et inclusion, mais avec un ciblage particulier selon les besoins), les données doivent être « aussi ouvertes que possible et aussi fermées que nécessaire », la coopération internationale doit être clarifiée en dehors des Etats associés au H2020, enfin l'ouverture de la science aux citoyens doit être encouragée ;
- l'architecture en 3 piliers du PCRI devrait être préservée : le soutien aux défis sociaux et aux KET (pour des raisons d'indépendance stratégique) doit être maintenu, avec un volet distinct pour les questions de Défense qui seraient séparées du PCRI. La France voudrait néanmoins approfondir le volet « missions » plus transversal et inter-défis.

En termes de gouvernance, le fonctionnement en comitologie est jugé satisfaisant, mais le rythme de programmation mériterait d'être adapté selon la spécificité de chaque secteur pour acquérir une plus grande agilité. L'objectif de simplification devrait être maintenu pour agréger des instruments ou en supprimer, le cas échéant. Plusieurs réunions du Groupe de Concertation Transverse Europe (GCTE) au niveau français seront organisées en 2018. Enfin, les conditions de participation devront faire l'objet de points de discussion spécifiques (open-data, financements, règles du pays), notamment dans le cadre du Brexit. Notons que la nouvelle directrice du Centre commun de support, Anna Panagopoulou, s'est montrée très attentive aux propositions qui peuvent émaner des Etats-membres et autres parties prenantes : un déjeuner de travail aura lieu le 29 novembre prochain entre elle et Liliane de Wolf, chef de la task force "règles de participation pour le FP9", au CLORA à Bruxelles.

Atelier : « Elaboration d'un DMP dans les projets H2020 avec l'outil DMP OPIDoR »

Anne Busin, Françoise Tisserand-Bedri (INIST, en visioconférence)

La gestion des données de la recherche (DMP ou Data management plan) gagne en importance du fait de plusieurs mouvements convergents : au niveau français, signalons la loi CADA de 1978 sur l'accès aux documents administratifs qui posait la question de l'usage des données publiques, jusqu'à la loi Valter de 2015 sur leur réutilisation et à la loi République numérique de 2016.

Un plan de gestion des données pose la question des données créées, collectées et partagées. Ce plan est à considérer comme un document vivant tout au long du projet et est une obligation dans le cadre du pilote H2020 qui fixe, depuis 2017, son élargissement à toutes les données. La Commission européenne propose un modèle de plan intitulé « FAIR data » (Findable, Accessible, Interoperable, Re-useable).

Le [DMP OPIDoR](#) (DMP pour une Optimisation du Partage et de l'Interopérabilité des Données de la Recherche) développé par le CNRS pourra être utile aux doctorants et aux chercheurs afin d'instaurer de bonnes pratiques en matière de gestion de données. Il se présente sous forme d'une interface interactive et collaborative, en garantissant la confidentialité des données.

Les SHS dans les programmes cadres

Julien Ténédos, coordinateur PCN SHS, Basudeb Chaudhuri, DG-RI

Présentation du PCN : nouvelle organisation, objectifs et outils...

Le PCN – Défi 6 « SHS » est positionné auprès du Réseau français des Instituts d'études avancées ([RFIEA](#)) qui comprend Paris, Marseille, Lyon et Nantes et a hébergé 700 chercheurs internationaux depuis 2007, afin de favoriser l'attractivité des SHS françaises. Le RFIEA basé à la FMSH est aussi chef-projet de [FundIt](#), plateforme française d'appels à projets, et membre de l'Alliance [ATHENA](#).

Bien que les SHS se retrouvent dans l'ensemble des défis sociétaux, elles sont identifiées tout particulièrement au Défi 6. Le PCN-SHS s'est renforcé avec 11 personnes représentant l'ensemble des institutions stratégiques françaises dans ce domaine. Les objectifs qui lui sont fixés sont d'informer, d'orienter et de collecter les informations. Pour ce faire, un accroissement des missions en région a été engagé, aussi dans une logique « bottom-up » avec les chercheurs, et les liens avec les institutions nationales (DGRI, CPU, etc.) et européennes se sont affermis, notamment au travers de la plateforme des PCN-SHS européens [Net4Society](#). Par ailleurs, Nicolas Dromel a été

nommé en 2017 en qualité de représentant de la France au comité de programme (RCP) H2020 sur les SHS.

Le triptyque porté par le PCN-SHS est l'alliance entre l'international, la recherche et les SHS en promouvant la mobilité et l'attractivité de la recherche en SHS suite à l'identification de ces points faibles français dans les rapport [Berger](#) de 2012 et [Wiewiora](#) de 2017. Le PCN compte avancer sur deux fronts : une meilleure coordination entre bureaux Europe et un meilleur suivi de l'activité scientifique en SHS par le développement d'un [Observatoire des SHS](#).

Le WP 18-20 du défi 6 : grandes orientations

On assiste à une réduction des « grands tickets » de recherche avec un « [scoping paper](#) » qui propose des solutions de compromis entre toutes les parties prenantes et un grand nombre d'intérêts. L'organisation des financements en grands défis sociétaux s'est révélée être un succès en termes de mobilisation et de demandes de financements. La version finale du [Programme de travail du Défi 6](#) a ainsi enregistré une réduction des topics de l'ordre de 15 à 20% par rapport aux versions initiales. Les trois grands axes de recherche retenus (Migrations, Transformations sociétales liées à la révolution numérique, Gouvernance) intéressent différentes Directions générales de la Commission et différents champs disciplinaires. La transversalité des problèmes est donc centrale et les chercheurs en SHS doivent se montrer pro-actifs pour y répondre.

L'appel « Migrations » s'intéresse à l'accueil des migrants, à la formulation des droits, à l'intégration, aux parcours de vie ou aux politiques publiques en la matière. L'appel « Transformations » mêle des aspects technologiques avec des recherches en sciences humaines et sociales. L'appel autour des questions de « Gouvernance » cherche directement à répondre aux défis auxquels est confrontée l'UE (Brexit, Trump, populismes, processus de différenciation) et à l'enjeu central de la démocratie.

Les SHS dans le FP9 : quelles perspectives ?

Un travail informel est en cours pour programmer le Programme-cadre à venir. Des réflexions sont menées sur l'évaluation *ex ante* des impacts de la recherche. La définition des nouvelles « missions » n'a pas encore eu lieu à la suite du rapport Lamy de juillet 2017. La procédure d'évaluation de l'impact se concentre autour de la définition du problème scientifique posé, de la plus-value pour l'UE, de la détermination des objectifs, des différentes options politiques en jeu, des impacts ou retombées attendues et de la définition des indicateurs possibles.

Retour sur le séminaire de la CPU à Bruxelles

Luc Hittinger (CPU)

Une cinquantaine de présidents d'universités étaient réunis en [séance plénière de la CPU à Bruxelles](#) le 15 septembre 2016. Il en est ressorti un message très politique pour soutenir l'objectif des 3% de PIB dédiés à la recherche et l'innovation en Europe, et ce malgré le Brexit. La question du vademecum a été évoquée pour signaler qu'il était important d'accompagner la structuration des programmes européens dans les établissements. Par ailleurs, la [conférence des ministres participant au Processus de Bologne se tiendra à Paris](#) du 23 au 25 mai 2018, avec de premiers arbitrages prévus à Tallinn en Estonie en avril 2018. De nouvelles recommandations et un portage politique devraient voir le jour autour de thèmes tels que les « universités européennes » défendues par le président français. Le MESRI invite fortement à ce que l'ensemble des acteurs français se mobilisent autour du calendrier de Bologne. En ce qui concerne les universités britanniques, un consensus se fait autour de la poursuite du dialogue dans les prochains mois (janvier-février 2018). Il est à noter que le colloque annuel de la CPU qui se déroulera les 14-15 mars 2018 sera consacré à l'Europe.

Universités européennes (Erasmus +)

Pierre Van de Weghe (CPU)

Les premières discussions sur la notion d'universités européennes ont commencé en mai 2016. La CPU a produit une [note de proposition](#) et entamé un échange avec la DG-EAC (Education et culture). Le programme Erasmus facilitait les mobilités étudiantes mais ne permettait pas une construction institutionnelle des liens entre établissements, avec le risque d'un tarissement à terme des financements. L'objectif serait donc d'atteindre un minimum de 20% des étudiants en mobilité, soit 2 mois consécutifs, en mettant en réseau les établissements européens afin de créer un espace de mobilités. La discussion a progressé avec l'idée de « partenariats structurants », puis de « campus transnationaux » et enfin « d'universités européennes » avec le Discours de la Sorbonne de M. Macron en septembre 2017. Il s'agirait de lier entre 3 et 6 établissements européens, avec un lien entre formation et recherche, en utilisant tous les outils existants (mobilités, formations diplômantes, circulation des enseignants) et avec un programme de « capacity-building » interne aux établissements afin que les efforts de coopération et d'internationalisation touchent tous les niveaux d'études, en soulignant l'importance du temps long pour que ce programme ait le temps d'imprégnier les différentes institutions.

Retours sur Territorial connections (FP9)

[Territorial connections](#) vise à ne pas créer de nouveaux outils mais à développer des « ombrelles » entre actions existantes afin de rendre les coopérations plus cohérentes. L'idée est partie d'un groupe de travail en mars à la CPU en se posant la question de la mesure de l'impact. Ce projet est porté conjointement avec d'autres Etats, dont l'Allemagne, la Pologne, la République tchèque, l'Espagne (à confirmer). Il s'agirait de créer des connexions entre écosystèmes innovants à partir de trois régions différentes en reliant le PCRI, Erasmus + et les fonds structurels.

Présentation sur le Rapport Lamy et le FP9

*Bastien Pincanon, Chargé de mission Europe, Université Paris-Est Marne-la-Vallée,
Catherine Dupas, Chargée de mission Europe et Recherche, Université Lille 1*

Le premier constat du [Rapport Lamy](#) concerne l'amélioration et la simplification administrative de la gestion des projets dans le cadre de H2020, tout en notant des résultats d'admission faibles autour de 11%. Il s'organise autour de onze points :

- Prioriser la recherche et l'innovation (R&I) dans les budgets nationaux et communautaire ;
- Construire une véritable politique d'innovation européenne créatrice de futurs marchés : on cherchera à favoriser les écosystèmes de chercheurs publics et privés en s'orientant vers une innovation de rupture et non cumulative ou incrémentale et en augmentant le niveau global de maturité technologique (TRL) en Europe ;
- Eduquer pour le futur et investir dans les personnes qui feront le changement : par la formation tout au long de la vie, l'interdisciplinarité et la formation aux risques, l'entrepreneuriat, la mobilité des chercheurs de rang mondial, en prenant soin de développer les résultats de la recherche et de l'innovation en Europe ;
- Concevoir le futur programme en R&I pour gagner en impact : trois piliers sont indiqués, qui regroupent partiellement ceux d'H2020 (« science et compétences », « innovation et compétitivité », « changements globaux »), en développant des appels complémentaires, ascendants et descendants. Le Conseil européen de l'innovation (EIC) devrait piloter l'évaluation et les processus de sélection, à la fois selon le principe du « stop&go » et en reconnaissant le droit à l'échec ;
- Adopter une approche par missions, centrée sur l'impact, afin de répondre aux défis mondiaux : il s'agit d'investir dans les domaines où la plus-value européenne serait la plus forte, avec des économies d'échelle ou de vitesse attendues. L'élargissement de la consultation à toutes les parties prenantes (dont

les citoyens) est encouragé, ainsi que l'ouverture à d'autres types de financements collaboratifs (crowdfunding). Les pouvoirs politiques doivent être le plus sensibilisés aux bénéfices que la société peut retirer des efforts de recherche ;

- Rationaliser le paysage des financements et créer des synergies avec les fonds structurels : l'objectif serait de réduire d'un tiers les différents instruments et schémas de financement, de renforcer et d'harmoniser les outils existants ;
- Simplifier davantage : le portail du participant doit devenir le guichet unique pour tous types d'appels en R&I et la Commission européenne devrait accepter les pratiques comptables habituelles des bénéficiaires (sans audits systématiques) ;
- Mobiliser et impliquer les citoyens ;
- Mieux aligner les investissements nationaux et européens vers la R&I ;
- Faire de la coopération internationale une marque de fabrique de la R&I européenne : par exemple en créant des liens avec le Canada et l'Australie dans le FP9 et en conservant ceux existants avec la Grande-Bretagne. L'Allemagne pousse également pour que les KET et le pilier dédié à la « primauté industrielle » soient conservés dans l'objectif d'assurer la reconstruction d'un potentiel industriel européen ;
- Mesurer les impacts et mieux les communiquer : l'utilisation des systèmes de collecte des données paraît en ce sens essentielle. La communication de la R&I en dehors de la sphère scientifique est aussi nécessaire.

Les enjeux de la coopération internationale dans le cadre du FP9

Philippe Vialatte, Chef d'Unité adjoint, Unité C1, Stratégie, AELE et pays en voie d'adhésion, Russie Asie et Pacifique, DG R&I, Commission européenne

Une série de publications ont éclairé la stratégie européenne en matière de coopération internationale dans le cadre du FP9 : le [Livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#) publié en mars 2017, puis le rapport sur l'évaluation intermédiaire de H2020 et le Rapport Lamy. Les derniers discours du Commissaire sur ce sujet ont été clairs : on estime à 75% le nombre des nouvelles connaissances produites en dehors de l'Union européenne et à 90% la proportion des nouveaux marchés qui se situent hors d'Europe. En outre, on constate une chute des financements de recherche hors-Europe et du nombre de participants internationaux à la recherche européenne. Ceci s'explique pour plusieurs raisons :

- Un instrument de financement, l'action spécifique d'internationalisation, a disparu dans H2020 ;
- Une liste de pays hors-Europe ne sont plus financés dans H2020, comme les BRICS dont on considère qu'ils sont désormais en capacité d'autofinancement ;

- Les multiples crises qui ont marqué l'actualité internationale (dans le monde arabe, avec la Russie, etc.)

Face à cela, la stratégie de coopération internationale en Europe s'appuie sur deux éléments :

- Le constat que la diplomatie scientifique est de plus en plus importante, notamment dans le cadre de défis sociétaux globaux ;
- L'UE doit être complémentaire à l'action des Etats-membres dans l'appui à la pénétration de nouveaux marchés extérieurs, tels que le marché chinois.

Par ailleurs, les statistiques montrent que les projets scientifiques qui intègrent des partenaires internationaux (hors-UE et pays associés) connaissent des taux de succès supérieurs à la moyenne. Une dizaine de mécanismes de financement existent néanmoins pour contrecarrer la baisse de participation des pays-tiers, avec une tendance au « co-funding ».

Le système d'évaluation de la recherche européenne est salué pour sa qualité par tous les partenaires internationaux, certains l'adoptant et souhaitant le financer de manière bilatérale. Il est à noter que ces mécanismes de cofinancement n'intéressent que les pays les plus développés (l'Australie, le Canada), les pays sous-développés restant financés au titre de l'action pour le développement.

Demeurent plusieurs questions : la place de l'international dans le FP9 et les questions qui se posent autour des mécanismes d'association et des autres types de partenariats, les critères d'éligibilité, la place des pays OCDE ou non, le niveau des coûts d'accès, etc.

Les WP 2018 – 2020 des MSCA et les nouveautés

Brito Ferreira, Chef de secteur MSCA, REA, Commission européenne

Le programme Marie Skłodowska Curie (MSCA) intègre quatre actions :

- International training network (ITN) qui intéresse la formation des chercheurs
- International fellowship (IF) pour des mobilités individuelles
- Research and innovation staff exchange (RISE) pour des échanges entre partenaires
- Co-fund pour des co-financements avec l'UE

Plusieurs dimensions définissent les MSCA : l'international (mobilités intra/extr-européennes), l'intégration de multiples acteurs (académiques ou non), la maximisation de l'impact dans la carrière des chercheurs, l'approche « bottom-up » des projets de recherche. Les objectifs de ces actions intéressent les chercheurs aux différents stades de leur carrière (sauf pour RISE qui concerne des staffs). Les évolutions marquantes des MSCA sur les dernières années sont l'augmentation de l'allocation des moyens pour les chercheurs de l'ordre de 5% et l'augmentation du budget global de 20% sur 2014-2020.

Les nouveautés sont les suivantes :

- Pour les **ITN** : les coûts de recherche permettent dorénavant de financer des détachements, les règles de mobilité ont été harmonisées pour les doctorats industriels européens (EID) - ce qui était déjà le cas pour les réseaux européens de formation (ETN), les doctorats européens communs (EJD) doivent intégrer deux tiers de la formation en commun pour une européanisation des formations doctorales, et enfin la nécessité d'avoir une lettre d'intention pour les candidatures. Le temps minimal dédié à la bourse doit être de 50% avec la possibilité d'une prolongation proportionnelle au temps de travail dédié. En cas de temps partiel pour raisons familiales, un financement de 2 ans à 50% sera étalé sur une durée maximale de 4 ans ;
- Les **IF** : les actions dans le cadre d'une relance de carrière (CAR) sont prolongées jusqu'à 36 mois, le temps partiel est permis dans le cadre d'activités supplémentaires telles que la création d'entreprises, une période de préparation à la mobilité chez le bénéficiaire européen (« outgoing phase ») peut être accordée pour assurer le transfert de connaissances. Le programme « widening fellowships » concerne les pays dont le taux de réussite est inférieur aux moyens déployés (par ex., le Portugal). Des moyens supplémentaires sont alors mis en place. Ceci ne concerne pas les « global fellowships » ;
- **Rise** : les personnes concernées doivent déjà être rattachées au travers d'un « lien légal » à l'établissement d'envoi qui a seul l'autorité de fixer les termes de ce détachement. Ce staff doit avoir les compétences pour des actions de représentation de l'établissement (mise en réseau) ce qui exclut *de facto* les masterants. Il est rappelé que le détachement conditionne le financement, avec une durée minimale d'impact mesurée à 3 mois ;
- **Co-fund** : il existe dorénavant une obligation de recrutement minimale de trois chercheurs au lieu d'un.

Enfin, une nouvelle action de coordination et de support (CSA) est dévolue aux chercheurs et staffs qui connaissent un besoin particulier en raison de leur handicap pour un montant maximal de 60 000 euros.

Les liens enseignement supérieur et recherche dans les futurs programmes UE

Elena Tegovska, Unité B1 « Enseignement supérieur », DG EAC, Commission européenne

La Commission européenne effectue actuellement un travail de synthèse des différentes contributions qui lui sont parvenues dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours du programme « Erasmus + ». Un rapport de synthèse est attendu pour la fin 2018.

Les éléments qui restent à améliorer sont le lien entre mobilités physique et virtuelle, la simplification du dispositif et les ponts entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises.

En ce sens, il semble important de renforcer la coopération entre établissements via des « universités européennes » qui permettent de construire des stratégies communes et en mutualisant des technologies numériques dans des partenariats de 4 à 6 universités. Par ailleurs, le renforcement des liens entre activités de formation et de recherche pourrait se faire par des modules communs, des programmes de mobilité spécifiques, l'inclusion des étudiants et doctorants dans l'activité des équipes de recherche et la présentation des résultats de la recherche dès le niveau baccalauréat. Un dialogue entre la DG-EAC et la DG-RI est en cours sur ce point.

Il est à noter que la recentralisation de la gestion du programme Erasmus + à l'échelle de la Commission européenne semble souhaitable pour 80% des établissements universitaires, ce qui va à l'encontre de la décision des Etats-membres de confier cette gestion à des agences nationales. Enfin, les partenariats à développer ou à renforcer doivent être pensés dans une stratégie à long terme et intégrée pour assurer la pérennisation des réseaux existants et futurs.

Vademecum sur échanges de bonnes pratiques

Edith Buser, Catherine Dupas, Bastien Pincanon, Alice Ruczinski, Damien Vogel

L'objectif de ce vademecum des bonnes pratiques intitulé « Renforcer sa participation aux programmes européens » est de présenter une plaquette de sensibilisation aux projets européens à destination de la gouvernance des établissements. Il devra être lisible, pédagogique, concis et concret afin d'offrir un état des lieux de toutes les activités liées aux projets européens (par-delà les seuls bureaux Europe) et servir à construire la stratégie européenne des établissements. Il devra par conséquent couvrir l'ensemble des thématiques liées (stratégie, RH, finances, juridique) en parallèle du guide de bonnes pratiques AMUE-CPU (cf. point 1). Il devra être finalisé pour la mi-février afin d'être assimilé par les équipes de gouvernance pour le colloque de la CPU qui se concentrera sur l'Europe le 14 mars 2018.

Un consensus se créa lors de cette séance de travail sur plusieurs points de définition de ce guide : il ne doit pas être prescriptif mais dresser un panorama général de la variété des pratiques existantes (il ne vise pas à défendre l'action des bureaux Europe mais à soutenir la politique d'europeanisation des établissements), il doit éclairer les processus de décision à l'œuvre dans l'élaboration de la stratégie européenne dans le cadre d'H2020 et du futur FP9 (travail comitologique, acteurs nationaux et internationaux participant à cette mission), il devra mettre en évidence le lien entre recherche et formation (les mécanismes de financement d'Erasmus + tendant à se rapprocher de

H2020 et l'exemple des « universités européennes » souligne l'importance de ce lien) et préciser les différents niveaux d'intervention (universités, EPST, Comue, etc.).

Tous les correspondants-Europe sont invités à faire remonter leurs observations et le [Comité Europe](#)¹ de la CPU sera informé de la construction de cet outil de communication.

¹ Ce dernier est composé, outre de Luc Hittinger qui en est le délégué permanent, de Carle Bonafous-Murat (Sorbonne Nouvelle Paris 3) qui le préside, Pierre Mutzenhardt (Université de Lorraine), François Germinet (Université de Cergy-Pontoise), Lise Dumasy (Université Grenoble Alpes), Christine Gangloff-Ziegler (Université de Haute-Alsace). Il se réunit une fois par mois.